

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 25 août 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Nathalie GRESSER

Conseillers présents : **7**

SEANCE du 2 septembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Patrick GRESSER, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ.

Procuration : de Patrick GRESSER à Pascal STUTZMANN

Avant d'ouvrir la séance, le Maire informe qu'un point à l'ordre du jour a été ajouté. Une modification budgétaire s'est révélée nécessaire après l'envoi des convocations.

Délibération n° 2011/38

Objet : Indemnités de sinistre

Vu le constat amiable établi suite à la dégradation de la toiture du bâtiment la Laube l'année dernière ;

Vu le constat amiable établi suite à la dégradation du panneau de signalisation se trouvant à l'entrée nord du village ;

Considérant que les recours effectués par l'assureur de la commune ont abouti ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents ;

ACCEPTE les deux indemnités ;

AUTORISE le Maire à encaisser les chèques d'un montant de 1146,96 € pour le dommage à la Laube et de 478,40 € pour la dégradation au panneau de signalisation, au compte 7788.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 2 septembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 5 septembre 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 25 août 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Nathalie GRESSER

Conseillers présents : **7**

SEANCE du 2 septembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Patrick GRESSER, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ.

Procuration : de Patrick GRESSER à Pascal STUTZMANN

Délibération n° 2011/39

Objet : Délibération modificative du budget n° 2

Vu la délibération n° 2011/20 du 15/04/2011 adoptant le budget primitif ;

Vu la facture en date du d'Electricité de Strasbourg relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lieu-dit « Lehmgrube » ;

Considérant que la TVA payée à l'occasion de la facture visée ci-dessous, d'un montant de 419,44 €, doit être récupérée ; que pour ce faire, cela nécessite l'édition de titres et de mandat à des comptes dépourvus de crédits ;

Le Maire propose la modification budgétaire suivante :

Création de crédits supplémentaires aux comptes suivants :

Dépenses	Article 2762 créances sur transfert de droits à déduction de TVA opération 10007	+ 2635 €
Recettes	Article 2762 créances sur transfert de droits à déduction de TVA opération 10007	+ 2635 €

Virements de crédits aux comptes de **recettes** suivants :

Crédits à ouvrir	Article 21534 réduction de TVA opération 10007	+ 2635 €
Crédits à réduire	Article 13258 Subventions d'équipements non transférables, opération 22	- 2635 €

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité des présents :

MODIFIE le budget conformément à la proposition ; la section d'investissement présente donc un budget cumulé en équilibre 569 875 €.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 2 septembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 5 septembre 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 25 août 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Nathalie GRESSER

Conseillers présents : **7**

SEANCE du 2 septembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Patrick GRESSER, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ.

Procuration : de Patrick GRESSER à Pascal STUTZMANN

Délibération n° 2011/40

Objet : Achats / vente de terrains par la commune

Vu le Plan Local d'Urbanisme arrêté le 3 avril 2010 ;

Vu la délibération du 9 août 2010 relative à l'authentification et la signature des actes administratifs relatifs à des droits réels ;

Vu le courrier de la SAFER en date du 29 août 2011 portant information de rétrocession ;

Considérant qu'il existe une zone IIAUL et une zone UL sur la commune, ainsi que des emplacements réservés ; qu'il est donné l'opportunité à la commune d'acheter certaines des parcelles comprises dans ces deux zones ; qu'il est donné également à la commune de pouvoir acquérir des parcelles dont une est en partie comprise dans la zone IIAUL et concernée par un emplacement réservé et l'autre est concernée par une emprise réservée ;

Considérant que la commune a la possibilité d'acquérir des parcelles étant comprise dans la zone IAU3 ;

Considérant que la commune avait répondu à un appel à candidatures lancé par la SAFER et qu'une parcelle lui a été attribuée ;

Considérant qu'une demande a été faite à la commune concernant un sentier ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à sept voix pour, Monsieur Philippe KLEIN ayant quitté la pièce du fait de son lien marital avec la personne intéressée ;

DECIDE d'acquérir en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée la parcelle suivante :

- La parcelle n° 221/145 section 18 (1,54 ares) comprise en partie dans la zone IIAUL et étant comprise dans l'emplacement réservé A 10 « création d'une voie pour la desserte des zones IAU2 et IIAU1 » ; parcelle appartenant à NORTH Michelle épouse KLEIN, domiciliée au 9, rue de l'Eglise à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) (annexe 1) ;

DECIDE d'acheter cette parcelle pour un montant de : $1,54 \times 800 = 1232$ € en ajoutant un forfait de 800 € pour la perte des arbres se trouvant sur la parcelle ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents :

DECIDE d'acquérir en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée les parcelles suivantes :

- La parcelle au numéro provisoire 2/157 section 18 (7,55 ares) comprise dans les zones IIAUL et UL ; parcelle appartenant à NORTH Freddy, Jean, Pierre, domicilié au 105, rue des Prés à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) et à Monsieur et Madame NORTH Georges et Suzanne, épouse née RICHERT, domiciliés au 3A, Avenue du Général de Gaulle à Eckbolsheim (Bas-Rhin) (annexe 2) ;
- La parcelle 228 section 2 (7,05 ares) comprise dans la zone IAU3 ; parcelle appartenant à NORTH Freddy, Jean, Pierre, domicilié au 105, rue des Prés à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) et à Monsieur et Madame NORTH Georges et Suzanne, épouse née RICHERT, domiciliés au 3A, Avenue du Général de Gaulle à Eckbolsheim (Bas-Rhin) (annexe 3) ;
- La parcelle au numéro provisoire 2/14 section 17 (5,46 ares) comprise dans la zone IAU3 ; parcelle appartenant à NORTH Freddy, Jean, Pierre, domicilié au 105, rue des Prés à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) et à Monsieur et Madame NORTH Georges et Suzanne, épouse née RICHERT, domiciliés au 3A, Avenue du Général de Gaulle à Eckbolsheim (Bas-Rhin) (annexe 3) ;
- La parcelle n° 113 section 4 (3,42 ares) comprise dans la zone N1, qui a fait l'objet d'un appel à candidatures lancé par la SAFER et qui a été attribuée par cette dernière à la commune par un courrier en date du 29 août 2011 ; parcelle appartenant à la SAFER, domiciliée au 18, rue des orphelins, BP 2416, 68067 MULHOUSE Cedex (Haut-Rhin) (annexe 4) ;

DECIDE d'acheter ces parcelles pour un montant de :

- La parcelle au numéro provisoire n° 2/157 section 18 (7,55 a) pour un montant de : $7,55 \times 800 = 6040$ € ;
- La parcelle n° 228 section 2 (7,05 a) pour un montant de : $7,05 \times 3200 = 22\,560$ € ;
- La parcelle au numéro provisoire n° section 17 (5,46 a) pour un montant de : $5,46 \times 3200 = 17\,472$ € ;
- La parcelle n° 113 section 4 (3,42 a) pour un montant de 290 €.

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité des présents ;

DECIDE d'échanger, en la forme prévue par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée, la parcelle au numéro provisoire 2/71 section 17 (0,44 ares), comprise dans la zone UB3 et dans l'emplacement réservé B 2 «élargissement du prolongement de la rue des Prés » ; parcelle appartenant à NORTH Freddy, Jean, Pierre, domicilié au 105, rue des Prés à Wintzenheim-Kochersberg (Bas-Rhin) et à Monsieur et Madame NORTH Georges et Suzanne, épouse née RICHERT, domiciliés au 3A, Avenue du Général de Gaulle à Eckbolsheim (Bas-Rhin) (annexe 2) contre la parcelle 180 section 1 (0,39 ares) comprise dans la zone UA du PLU appartenant à la commune (annexe 5) ; parcelle qui est un sentier ; les personnes empruntant ce sentier ont été consultées afin de savoir le niveau de désagrément causé ; celui-ci est nul puisque les personnes ont affirmé pouvoir passer par la voie publique ;

AUTORISE le maire et le premier adjoint à signer l'ensemble de ces actes administratifs tel que c'est prévu par la délibération du 9 août 2010 susmentionnée.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 2 septembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 5 septembre 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 25 août 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Nathalie GRESSER

Conseillers présents : **7**

SEANCE du 2 septembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Patrick GRESSER, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ.

Procuration : de Patrick GRESSER à Pascal STUTZMANN

Délibération n° 2011/41

Objet : demande de subvention par l'association de parents d'élèves

Vu le budget primitif voté pour l'exercice 2011 par la délibération du 15 avril 2011 n° 2011/20 et le détail des subventions votées par la délibération n° 2011/21 du même jour ;

Vu la demande en date du 30 juin 2011 relative à une demande de subventions de l'association de parents d'élèves du regroupement pédagogique intercommunal ;

Considérant que l'association des parents d'élèves du RPI a sollicité la commune afin de participer aux frais des manifestations qu'elle organise le long de l'année scolaire pour les enfants du RPI ;

Considérant que la demande a été faite de manière générale et non pour un projet précis ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, à l'unanimité des présents ;

DECIDE de ne pas allouer de subvention à l'association de parents d'élèves représentée par Monsieur Lionel REBIERE du fait de l'absence de projet précis ;*

DECIDE de proposer à l'association de présenter un projet précis à la commune pour que celle-ci reconsidère sa décision.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 2 septembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 5 septembre 2011.

Le Maire
Alain NORTH

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 25 août 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Nathalie GRESSER

Conseillers présents : **7**

SEANCE du 2 septembre 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Patrick GRESSER, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ.

Procuration : de Patrick GRESSER à Pascal STUTZMANN

Informations et discussions

1° Une présentation est faite du futur site internet de la commune. Le maire informe que l'Agence Française pour le Nommage Internet en Coopération a bien reçu la demande de réservation du domaine « wintzenheim-kochersberg.fr ». Cependant, avec la fin des domaines réservés pour les communes au 1^{er} juillet 2011, l'AFNIC a été submergée de demandes et n'a pas répondu à ce jour à la demande de la commune. A ce jour, la demande est en cours.

Une présentation rapide de ce que pourrait être le site est faite.

2° Le dernier propriétaire récalcitrant au projet d'urbanisation de la zone IAU3 a signé un compromis de vente avec un promoteur privé. Celui-ci avec l'accord du propriétaire serait prêt à céder la promesse de vente à la commune à condition de respecter les volontés du propriétaire.

3° Le point sur l'aménagement de la place de la Fontaine est reporté au prochain conseil municipal.

4° L'aménagement foncier de la commune avance et il s'avère que la commune n'a pas assez de réserves foncières pour permettre un regroupement aux zones IIAUL et UL prévues au Plan Local d'Urbanisme. Dans le cadre de l'aménagement foncier, il est possible pour les communes de récupérer 2% sur l'ensemble des propriétaires fonciers. La commune de Wintzenheim-Kochersberg aurait besoin de 0,3 %.

Fait à Wintzenheim, le 2 septembre 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 5 septembre 2011.

Le Maire
Alain NORTH